

Info-Point Europe Franche-Comté - Encaissement et réaffectation de subventions

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : L'Info-Point Europe Franche-Comté a déposé plusieurs demandes de subventions et a obtenu des résultats positifs.

C'est ainsi que le Ministère des Affaires Européennes a accordé à l'IPE une subvention de 6 000 € pour son fonctionnement. Une autre subvention à hauteur de 8 000 € devrait être allouée prochainement par ce Ministère pour les actions régionales d'information réalisées par l'IPE sur le Traité constitutionnel en partenariat avec les associations à vocation européenne.

Par ailleurs, l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) a décidé de verser à l'IPE la somme de 300 € pour l'action réalisée à l'occasion de la Journée Franco-Allemande du 22 janvier 2005.

Ces subventions étant allouées à la Ville de Besançon pour le fonctionnement de l'Info-Point Europe Franche-Comté, il est demandé au Conseil Municipal que le montant total, soit 14 300 € (sous réserve que les 8 000 € complémentaires attendus du Ministère des Affaires Étrangères soient effectivement versés) ou 6 300 € dans le cas contraire soient encaissés en recettes sur la ligne 74.023.7477.00400 et réaffectés en dépenses sur la ligne de fonctionnement 011.023.6042.00400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'encaissement de ces fonds et sur leur réaffectation comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité (8 Conseillers ayant voté contre, 2 s'étant abstenus et 3 n'ayant pas pris part au vote), a adopté la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.